

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Danielle MILON - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - François FRANCESCHI représenté par Alexandre BIZAILLON - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Pierre SEMERIVA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DDIP 002-781/11/BC**

**■ Approbation d'une convention avec l'association Grand Luminy relative au financement des travaux d'aménagement du second oeuvre et l'équipement d'une deuxième tranche de la pépinière.**

**DPEATSV 11/7359/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soutien huit filières économiques scientifiques et stratégiques dans le cadre de sa politique de développement économique. La constitution des pôles de compétitivité vient corroborer cette stratégie.

Parmi ces filières, on compte les biotechnologies. Ces technologies à forte croissance sont largement représentées sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, tant sur le plan scientifique qu'économique.

Le potentiel en région PACA et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Technopole de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande ...).

Le Technopole de Marseille Luminy est un territoire à enjeux pour la Communauté Urbaine qui y investit afin d'accompagner les différentes dynamiques qui s'exercent : Plan Campus, fusion des Universités, création d'entreprises dans les secteurs biotech-santé.

Ainsi, le BHNS et la création de solutions immobilières participent grandement au développement du site. Le Technopole propose d'ores et déjà environ 20 à 25 000 m<sup>2</sup> shon.

Avec Marseille Génopôle pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, avec Bioméditerranée pour la promotion du dispositif régional, avec l'Association Grand Luminy, l'Incubateur interuniversitaire Impulse pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises ; MPM dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements.

L'association Grand Luminy, créée en 1985, poursuit des actions d'animation, de promotion, participe au développement du site de Luminy et développe depuis 1995 une action d'aide à la création d'entreprises de biotechnologie.

Ouverte depuis le 1er janvier 2009, la pépinière d'entreprises biotech de Luminy fonctionne désormais à son rythme de croisière dans 1200 m<sup>2</sup> de Luminy Biotech 2, loués à MPM qui en est propriétaire. Huit entreprises y sont actuellement hébergées, ce qui représente un taux de remplissage proche de 90% et plus de 30 emplois au total.

Les services associés fournis aux entreprises sont opérationnels. De nouveaux viennent régulièrement compléter la gamme et ils sont désormais accessibles aux autres entreprises de la zone Luminy Entreprise.

Aussi, il convient aujourd'hui pour l'association de s'étendre.

Cette extension est prévue dans les surfaces vacantes de l'opération Luminy Biotech 2 soit 500 m<sup>2</sup> loués par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour les entreprises de la filière, cette extension permettra de :

- disposer de locaux techniques supplémentaires et complémentaires de ceux existant, offrant de nouvelles configurations adaptées.
- Rendre possible l'accompagnement d'entreprises biotech matures dont le cycle de développement long justifie un suivi en pépinière.

Pour l'association, cette extension est une opportunité d'élargir sa gamme de services et son panel d'utilisateurs, renforçant ainsi son modèle économique.

L'Association Grand Luminy sollicite pour ce projet la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil général des Bouches du Rhône, l'Union Européenne et le Conseil Régional Paca.

Considérant l'importance du projet d'extension de la pépinière porté par l'Association Grand Luminy pour la structuration et le soutien à la création d'entreprises de biotechnologie sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté de verser une subvention d'équipement de 130 000 euros.

<b>Budget synthétique de l'opération</b>
--

Dépenses (HT)		Recettes	
		Co-financeurs	Montant
<b>Travaux pilotés BET</b>	<b>467 898</b>	<b>CUMPM</b>	<b>130 000</b>
<i>Lots de travaux pilotés par l'équipe de maîtrise d'œuvre (cloisons, ventilation...)</i>		<i>Direction Développement Economique et des Affaires Internationales</i>	
<b>Honoraires techniques</b>	<b>63 455</b>	<b>Conseil Régional PACA</b>	<b>130 000</b>
<i>Honoraires équipes BET &amp; autres organismes de contrôle</i>		<i>Service Développement économique</i>	
<b>Travaux hors pilotage BET</b>	<b>15 000</b>	<b>Conseil Général 13</b>	<b>130 000</b>
<i>Lots de travaux pilotés par AGL</i>		<i>Service Développement économique</i>	
<b>Equipements généraux</b>	<b>13 647</b>	<b>FEDER</b>	<b>210 000</b>
<i>Equipements nécessaires au fonctionnement du bâtiment (hors équipement scientifiques)</i>		<i>Axe 1-5</i>	
<b>Equipement scientifiques</b>	<b>40 000</b>		
<i>Paillasses...</i>			
<b>Total général dépenses projet</b>	<b>600 000</b>	<b>Total général ressources projet</b>	<b>600 000</b>

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/CC/ du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de procéder à des opérations permettant d'accompagner la dynamique de la filière des biotechnologies ;
- La cohérence de cet investissement avec la stratégie de développement économique de MPM « Marseille Provence métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée au Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 ;
- Qu'il convient d'accompagner l'Association Grand Luminy dans son projet d'extension.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1:**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Grand Luminy pour assurer les travaux d'aménagement du second œuvre et l'équipement de l'extension de la pépinière biotech.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et  
Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI